



[Information importante]

**En raison de la Réforme
de la Formation Professionnelle
d'importants changements sont à venir**

Le CIF disparaît au 31/12/2018 au profit du CPF de transition professionnelle qui permettra aux salariés, sous certaines conditions, de s'absenter de leur entreprise pour suivre une formation longue en vue d'une reconversion.

Nous attirons votre attention sur les dates limites de retrait et de dépôt des derniers Dossiers qui seront examinés par le Fongecif

**CIF CDI
FHTT CDI**

Retrait de dossier
au Fongecif
**au + tard le
23 Octobre 2018**



Vous déposerez votre
dossier complet
au Fongecif
**au + tard le
6 Novembre 2018**



Pour un démarrage
**au + tard le
28 Février 2019***

**BC - VAE
CIF CDD - FHTT CDD**

Retrait de dossier
au Fongecif
**au + tard le
23 Novembre 2018**



Vous déposerez votre
dossier complet
au Fongecif
**au + tard le
14 Décembre 2018**



Pour un démarrage
**au + tard le
28 Février 2019***

* Aucune prestation ne pourra commencer après cette date même en cas de report

Et pour 2019, nous attendons les décrets d'application de la nouvelle loi et ne manquerons pas de vous tenir informés. Nous serons toujours là, à travers le CEP, pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets professionnels.